

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 30 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le trente du mois de mars à 19 H 55, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
- MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT . MM. VASTERSAEGHER. RENARD . Echevins ;
- MM SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE. MANZINI. Mmes DAVID. DECORT. SAUVAGE. M .PAUL. Mme SMETS. M. BRANCART. Mmes DETRY. SIMON. Conseillers Communaux.
- M Pierre DERO, Président f f du C.P.A.S participe à la séance.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Les Conseillers Gailly et Gorez excusés en début de séance entreront en cours de réunion.

Absents et excusés : MM. FERNANDEZ - CORRALES et LIEDS.
Absent. Monsieur le Conseiller BAILLEUX

En avant-réunion : 19 H 55

Les Membres du Conseil reçoivent tout d'abord Mademoiselle Célie Dochy Miss Soignies Haute Senne 2009 et Mesdemoiselles Madison Gausin et Charline Vanderlinden, ses deux dauphines.

Le Conseil Communal reçoit ensuite Messieurs Alexandre et Bart Cools accompagnés du Docteur Patrick Suttor qui ont escaladé le Kilimanjaro au profit d'une association Tanzanienne.

La séance publique est ouverte à 20 H 17.

L'Assemblée aborde l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 FINANCES COMMUNALES

A *Vérification de la caisse de Madame la Receveuse pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2008*

Monsieur le Président signale que la vérification de la caisse de Madame la Receveuse a eu lieu ce 6 mars 2009, elle a permis de constater un solde positif de + 621.195,44 € à la fin du 3^{ème} trimestre 2008 et de + 2.364.403,74 € à la fin de l'année dernière.

Monsieur le Conseiller Schollaert : il ne faut pas confondre la caisse et le compte mais avec un tel portefeuille en fin d'année on peut, me semble-t-il, nous attendre à avoir un bon compte 2008.

Si donc tout va bien au budget 2009, nous avons peut-être été trop prudents, il serait donc de bon ton de baisser les grosses taxes.

Monsieur le Président : effectivement et c'est une primeur que je vous donne tant les comptes de la Ville que ceux du C.P.A.S seront en boni pour 2008.

Il reste toutefois que « la prudence est la mère de la sûreté ».

Madame la Conseillère Simon : serait-il possible de joindre au dossier, les 5 dernières vérifications de la caisse.

Monsieur le Président : je demanderai à Madame la Receveuse de faire le nécessaire.

Monsieur le Conseiller Gailly entre en séance.

B *Emprunts communaux*

a) *Travaux d'égouttage et d'amélioration d'une partie du chemin des Dames.
Programme triennal 2002
Escompte de subventions
Décision*

Cf délibé

b) *Dossier égouttage du Marouset - Phase 3 - Subvention S.P.G.E.
Liquidation de la 3^{ème} tranche
Financement sur fonds propre - Vote*

Cf délibé

c) *Dossier égouttage et voiries rues de la Station, de France et des Etats-Unis - Subvention S.P.G.E.
Liquidation de la 2^{ème} tranche
Financement sur fonds propre - Vote*

Cf délibé

C C 30 mars 2009

Madame la Conseillère Gorez entre en séance.

- C *Bilans et comptes de résultats des A.S.B.L. Braine Sports et de l'Office du Tourisme pour l'année 2008 - Approbation*
Après avoir été présentés par Monsieur l'Echevin Daye, les bilans et comptes précités sont approuvés à l'unanimité des Membres présents.

2 ACQUISITIONS

- A *Acquisition de mobilier pour le service des Travaux*
Décision et fixation des conditions du marché
Le Conseil unanime approuve le dossier en question.

- B *Acquisition d'une nouvelle camionnette pour le service des cimetières*
Décision et fixation des conditions du marché
Monsieur le Conseiller Schollaert : pourrions-nous indiquer dans le cahier des charges, parmi les critères d'attributions : la durée de la garantie, le fait d'obtenir une reprise intéressante, l'idée d'avoir le véhicule le moins polluant possible, la possibilité éventuelle d'acheter un véhicule hybride ?

Monsieur le Président : nous venons d'envoyer un courrier à Monsieur le Ministre Antoine pour lui demander une prime car nous avons l'intention d'acquérir des véhicules électriques (une camionnette, deux voitures, des vélomoteurs ...).

Au-delà de l'aspect du prix, il y a aussi l'empreinte écologique qui nous concerne tous.

La possibilité d'acquérir des véhicules électriques devra ainsi être ajoutée au cahier des charges.

Dans ce genre de choses, nous devons montrer l'exemple aux citoyens.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : il est évident que la gamme des véhicules non polluants est en train de s'élargir de plus en plus.

Je sais qu'une firme de véhicules essaie de trouver des clients institutionnels.

C'est peut-être le moment de se porter candidat.

Madame la Conseillère Simon : qu'allez-vous faire de l'ancienne camionnette ?

Monsieur le Président : nous les remplaçons systématiquement.

Soit elle sera revendue via la Recette Communale, soit elle sera reprise par le garagiste.

Monsieur le Conseiller Manzini : nous avons entendu, avec beaucoup de plaisir, ce que vous venez de dire.

Dans le cahier des charges, il faut effectivement faire figurer cette

empreinte écologique.

Le Conseil Communal unanime estime alors que plus aucun dossier concernant l'acquisition de véhicules ne pourra lui être présenté sans la possibilité d'acquérir des variantes hybrides ou électriques.

L'Assemblée estime également important de retenir parmi les critères d'attribution, des facteurs comme le taux de CO₂, la consommation, les garanties, la possibilité de reprise des véhicules.

Monsieur le Président : comme nous avons reçu des visiteurs en début de Conseil, j'ai omis d'évoquer **la mémoire de Monsieur Yvon Letroye**, décédé cette semaine.

Ce dernier était entré au Conseil Communal entre janvier 1995 et décembre 2000.

Il a, par la suite, siégé au Conseil de l'Action Sociale entre fin décembre 2001 et fin 2006.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence en mémoire de l'intéressé.

Monsieur l'Echevin Renard et Monsieur le Conseiller Schollaert évoquent également les carrières politique et sportive d'Yvon Letroye.

C *Acquisition d'un nouveau véhicule (remplacement Twingo) pour le service des Travaux*

Décision et fixation du marché

Le Conseil Communal unanime décide d'approuver le cahier des charges dans le sens de ce qui vient d'être décidé.

D *Acquisition d'un émulseur pour les Etangs Martel à l'avenue du Marouset*
Décision et fixation des conditions du marché

Le Conseil Communal unanime approuve le projet précité.

3 **PATRIMOINE COMMUNAL**

A *Reconnaissance de l'assiette de l'avenue de la Hêtraie reliant le chemin de Feluy à l'avenue du Marouset comme « voie publique ».*

Décision

L'Assemblée unanime approuve cette décision.

B *Convention entre la Ville et les associations de quartier gérant une ou plusieurs salles communales.*

Convention à passer avec l'A.S.B.L. « Centre 9 »

Approbation

Monsieur l'Echevin Fievez présente la genèse de la convention en question.

Monsieur le Conseiller Schollaert : le 31 mars de chaque année, nous devons approuver les comptes de ces A.S.B.L.

Allons-nous aussi avoir un projet de budget provisoire pour cette année 2009 ?

Monsieur l'Echevin Fievez : le seul passage obligatoire en Conseil, c'est pour les comptes.

Pour le reste, il y a au sein du Conseil d'Administration de chacune de ces A.S.B.L., des représentants de chaque groupe politique.

Monsieur le Président : les bâtiments de maisons de quartier dépendent désormais de la Régie Foncière.

Madame la Conseillère Smets : voilà 18 mois que nous demandons d'avoir des précisions au sujet des chiffres de consommation de gaz, électricité et d'eau.

Je trouve cela long.

Et l'Assemblée unanime d'approuver le projet de convention en question.

4 URBANISME

A *P.C.A. n° 2 dit « Marouset - Houssière - Rond-point »*

Approbation

Monsieur le Conseiller Jeanmart : ce dossier est problématique à plus d'un niveau. Ainsi, je suis inquiet pour l'avenir du quartier, la faisabilité du projet est faible.

Il manque une étude hydraulique détaillée.

Il y a des problèmes de mobilité.

A l'heure de la défense des espaces verts, nous devons aussi regretter la disparition d'un cadre magnifique.

Vous vous souvenez du projet de la Cité Rey, il y avait là 60 logements sur 6 Ha soit 10 logements à l'hectare. Or, ici nous sommes à plus de 20.

Ce projet va abîmer ce beau coin.

C'est contraire à ce que nous voulons.

C C 30 mars 2009

Monsieur le Président : les problèmes hydrauliques nous inquiètent aussi. C'est bien pour cela que nous avons prévu l'obligation de mettre un bassin d'orage.

En ce qui concerne la densité, actuellement, les normes sont beaucoup plus contraignantes.

Ces normes nous sont imposées par la Région Wallonne.

Monsieur le Conseiller Manzini : en l'espèce, nous nous abstiendrons.

Il y a à Braine-le-Comte des tas d'autres coins uniques qui seront défigurés.

Ici il est trop tard.

Remarquons, il y a quand même eu quelques belles améliorations par rapport au projet initial.

Ce qu'Ecolo demande en fait, c'est un moratoire sur les lotissements prévus en centre-ville.

Attention aux effets sur la mobilité.

Abandonnons les projets pharaoniques.

Monsieur le Président : il faut que chaque Brainois puisse se loger.

Nous ne sommes pas à Lasne ou à Rixensart.

C'est par ailleurs votre Conseiller Provincial Ecolo qui voulait densifier l'habitat.

Monsieur le Conseiller Manzini : il ne représente pas le groupe Ecolo à la C.C.A.T.

A titre personnel, il pense ce qu'il veut.

Nous prenons nos décisions à la majorité et nous respectons ce qui se vote à la majorité.

Monsieur l'Echevin Renard : je comprends les inquiétudes des habitants du quartier au niveau paysage et mobilité.

En ce qui concerne les problèmes hydrauliques, je veux simplement faire remarquer que j'étais présent lors des dernières inondations.

A l'endroit en question, il n'y avait pas d'eau excessive.

On passe alors au vote et le P.C.A. n° 2 dit Marouset Houssière Rond-Point est approuvé par 18 oui des Conseillers Braine et P.S. 5 non des Conseillers I.C. et 2 abstentions des Ecolo.

B P.C.A n°2 : engagements du Conseil Communal et du Collège Communal sur le suivi en fonction des recommandations émises par le Comité de quartier.
Vote

Le Conseil unanime, à l'exception du Conseiller Schollaert qui vote contre, prend alors des engagements sur le suivi en fonction des recommandations émises par le Comité de quartier.

5 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE

Carnaval du 6 avril 2009 - Limitation de la vente, de la détention et de la consommation de boissons alcoolisées à haute teneur en alcool.

Vote

Le règlement précité est adopté par 18 voix pour des Conseillers P.S et Braine, 5 voix contre des I.C. et 2 abstentions des Ecolo.

6 SEANCE DU 2 MARS 2009

Procès-verbal - Approbation.

Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers Communaux, le procès-verbal précité est adopté.

7 INFORMATIONS

8 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond alors aux interpellations :

A du 26 mars 2009 de Monsieur le Conseiller Brancart au sujet de divers problèmes concernant le village d'Henripont :

- l'évacuation des eaux usées ;
- la sécurité le long de la R.N. 532
- la communication
- les drapeaux aux mâts de l'ancienne maison communale

B à la question du 29 mars 2009 de Madame la Conseillère Roobaert au sujet des dépenses de communication du Collège

C aux questions du 29 mars 2009 des Conseillers Manzini et Simon ayant trait :

- au suivi traditionnel de la pollution au P.C.B à Hennuyères
- à la traduction en action concrète des messages écologiques du film « nos enfants nous accuseront »
- au suivi de la réhabilitation du site de Fauquez
- au problème du glissement de terrain de la rue du Casino

C C 30 mars 2009

A propos de ces questions, s'engage un débat sur la nécessité pour la Ville de se constituer partie civile dans le dossier de la pollution au P.C.B. à Hennuyères.

Monsieur le Secrétaire Communal signale qu'il a encore eu un contact cette après-midi avec Maître Sambon, l'avocat de la Ville.

Ce dernier insiste pour rappeler que pour qu'une Ville puisse se constituer partie civile, il faut qu'elle ait subi un préjudice propre, c'est-à-dire une atteinte à ses biens propres.

Ce ne peut être un préjudice moral ou une atteinte au bien de ses citoyens.

Le Conseil Communal unanime estime alors qu'il convient d'essayer de se constituer partie civile en défendant l'idée qu'il faudra un jour nettoyer le ruisseau.

Le Collège est chargé de contacter Maître Sambon à cet effet.

L'Assemblée adopte donc la résolution suivante :

Cf délibéré

Monsieur le Président : à propos du site des Tuileries d'Hennuyères, Monsieur le Conseiller Manzini vient de nous dire : « la Commune avait reconnu, lors du Conseil Communal précédent, qu'il était plus prudent de ne plus délivrer de nouveaux permis de bâtir tant que nous ne connaissons pas, avec exactitude, la composition du sol et du sous-sol du site.

Pourquoi, dès lors, la Ville vient-elle à nouveau de lancer une procédure qui aboutirait à une autorisation de fait ?

Est-il donc si difficile de tenir ses engagements ? ».

Alors là, je ne comprends plus votre position.

D'une part, certains de vos affiliés portent plaintes contre nous car « nous ne respecterions pas la légalité ! » et d'autre part si je comprends bien vous nous dites : on n'a rien à cirer des demandes de permis d'urbanisme introduites. Or, en la matière on n'a pas le choix. Relisez les articles 115 et 116 du C.W.A.T.U.P., il y a dans ce code des délais à respecter pour traiter les permis.

Nous devons statuer nécessairement dans ces délais.

Bien sur, nous pouvons octroyer ou refuser un permis mais nous sommes bien légalement obligés d'instruire nos dossiers .

Si nous ne le faisons pas, nous sommes dans l'illégalité.

Si donc nous instruisons les dossiers de projets de construction de hangars de la S.A. Les Tuileries, ce n'est pas pour autant que nous sommes d'accord.

C C 30 mars 2009

Monsieur le Conseiller Manzini : c'est exact.

Le Collège répond ensuite à l'interpellation du 30 mars de Madame la Conseillère David sur les limitations de circulation lors du week-end Wallonie Bienvenue (les 21 et 22 mars) et sur l'organisation concomitante du cortège préparatoire du carnaval.

Le huis clos est ensuite prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

9 PERSONNEL COMMUNAL

A *Personnel ouvrier*

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié D3 (Bernard Coupe) - Décision.

Cf délibé

B a) *Promotion à la fonction de brigadier C1 pour le service « Voirie »*

b) *Promotion à la fonction d'ouvrier D1 pour le service « Propreté publique »*

c) *Recrutement par appel restreint d'un ouvrier E1 pour le service « Propreté publique »*

Décisions

Cf délibé

10 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A *Ecole de Steenkerque*

*Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire.
Décision*

Cf délibé

B *Ecole de Ronquières*

*Octroi d'un congé parental d'une institutrice maternelle
Décision*

Cf délibé

C C 30 mars 2009

C *Ecole d'Hennuyères*
Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle
Décision

Cf délibé

D *Ecole de Steenkerque*
Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle
Décision.

Cf délibé

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour examiner l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

11 DONS ET LEGS - ACCEPTATION

Legs du piano Pleyel de Madame Adrienne Dulait veuve Taterman

Monsieur l'Echevin Renard : Madame Taterman ancien professeur de l'Académie de Musique est décédée ce 19 février 2009 et elle a légué son piano Pleyel à l'Académie.

Madame la Directrice de l'Académie a pu se rendre compte de l'excellent état du piano en question.

Je vous propose d'accepter ce legs sans charges pour la Ville.

Monsieur le Président : nous pourrions par exemple faire graver une petite plaque à apposer sur le piano : « légué par Madame Adrienne Dulait veuve de Monsieur Taterman, ancien professeur de piano à l'Académie de Musique ».

Et l'Assemblée unanime d'accepter ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 05.